

Éducation et formation à l'horizon 2020. Comment l'Union Européenne traite le décrochage scolaire

En 2002, l'Union Européenne (UE) avait élaboré une stratégie commune concernant l'éducation et la formation qui devait s'étaler sur 8 ans (Formation et éducation 2010). Celle-ci voulait donner des outils à l'échelle européenne pour améliorer les systèmes nationaux de l'éducation. Le succès de cette première expérience a conduit l'UE à réitérer le projet pour la décennie 2010-2020.

L'éducation et la formation est un passage très important dans la vie des jeunes. Cependant, alors que l'accès aux études semble facilité en Europe, beaucoup de jeunes rencontrent de terribles difficultés dans l'environnement scolaire, se découragent et abandonnent. L'abandon scolaire de plus de six millions de jeunes en UE a conduit aussi à de véritables problèmes socio-économiques au sein de l'Union.

Dans le présent article nous voulons livrer une brève présentation des objectifs et des critères concernant l'éducation et la formation que l'UE vise. Ensuite, nous nous intéressons davantage à la question du décrochage scolaire et les remédiations que des acteurs de terrain de différents pays de l'Union mettent en œuvre.

La situation actuelle de l'éducation et de la formation en Europe

En 2009, l'Union Européenne s'est fixé des objectifs socio-économiques pour la prochaine décennie. Parmi ces objectifs, l'éducation et la formation occupent une place importante. Même si les pays sont souverain concernant le programme et l'approche pour l'enseignement, « ils définissent ensemble des objectifs communs et partagent leurs bonnes pratiques. »¹

Au niveau européen, des groupes de travail ont été formés pour développer des outils qui doivent favoriser les échanges mutuels. L'UE fournit, grâce à un ensemble de 11 groupes de travail thématiques, le cadre de l'analyse. « Les groupes de travail thématiques s'appuient sur des résultats de recherches basés sur des politiques réussies, et leurs recommandations portant sur des exemples de bonnes pratiques, sont ensuite proposées aux décideurs politiques et praticiens nationaux. »²

La Commission veut lancer un plan d'action fort. En effet, dans l'UE, « six millions de jeunes quittent l'éducation et la formation avec des qualifications correspondant, au mieux, au premier cycle de l'enseignement secondaire. »³ Cette sous qualification est susceptible de conduire le jeune au chômage et de le rendre dépendant de la bienfaisance sociale. Le décrochage nuit à la croissance économique, sociale et intellectuelle. D'où la priorité d'entreprendre quelque chose à l'échelle de l'Union.

Les objectifs 2020

Pour cette nouvelle période, l'UE s'est fixé les quatre objectifs suivants⁴ :

- Faire en sorte que l'éducation et la formation tout au long de la vie ainsi que la mobilité deviennent des réalités;
- Améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation;
- Promouvoir l'égalité, la cohésion sociale et la citoyenneté active;
- Mettre en valeur la créativité et l'innovation, en particulier l'entrepreneuriat, et ce à tous les niveaux d'enseignement.

A ces objectifs s'ajoutent une série de critères qui s'articulent comme suit⁵ :

- Au moins 95% des enfants entre l'âge de quatre ans et l'âge pour commencer l'enseignement primaire obligatoire devraient participer à l'enseignement préscolaire;
- Le taux moyen des jeunes de 15 ans ayant des lacunes en lecture, en mathématiques et en sciences devrait être inférieur à 15%;
- Le taux moyen de décrochage scolaire devrait être inférieur à 10%;
- Le taux moyen d'adultes entre 30 et 34 ans ayant une éducation de troisième cycle devrait atteindre au moins 40%; et
- Une moyenne d'environ 15% des adultes (de 25 à 64 ans) devraient participer à l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Le décrochage scolaire : un fléau à combattre

Parmi les onze groupes de travail mentionnés ci-dessus, il y en a notamment un qui s'occupe de la problématique des jeunes qui quittent prématurément le système scolaire. Une des grandes thématiques de la stratégie « Europe 2020 » est de diminuer le décrochage scolaire pour arriver à une moyenne européenne de 10%. Actuellement, la moyenne européenne se situe autour de 14,4%. « Le fait de réduire de seulement un point de pourcentage le taux européen moyen d'abandon scolaire permettrait à l'économie européenne de disposer chaque année de presque un demi-million supplémentaire de jeunes travailleurs qualifiés potentiels. »⁶ Pour lutter contre le décrochage, « les États ont convenu de travailler ensemble et de faciliter l'échange mutuel de pratiques et de connaissances sur les moyens les plus efficaces pour lutter contre l'abandon scolaire. »⁷

Le décrochage n'est donc pas uniquement un désastre pour le jeune en question, mais il « engendre également des coûts économiques et sociaux élevés pour l'ensemble de la société. »⁸ De manière holistique, les différents acteurs de la société essayent de détecter tous les aspects qu'ils soient psychologiques, sociaux ou économiques du jeune et de son environnement.

Aujourd'hui, nous pouvons constater que certains pays de l'Union ont adopté des stratégies efficaces pour lutter contre l'abandon scolaire et voient le nombre d'abandon scolaire diminuer. Tandis que d'autres n'investissent pas suffisamment d'efforts pour affronter l'ensemble de la problématique et « se focalisent principalement sur des mesures de compensation comme par exemple l'école de la deuxième chance. »⁹

Différentes stratégies appliquées en Europe pour parer au décrochage scolaire

Les causes du décrochage sont souvent spécifiques aux différents pays ou régions. Cette disparité est due à des problèmes structurels qui correspondent aux zones géographiques en Europe. Par exemple, il y a des régions d'Europe avec une forte densité d'immigrés, d'autres sont plutôt confrontées à des communautés particulières comme les communautés roms. A cela, il faut ajouter les variables comme « les raisons individuelles liées à l'abandon de l'éducation ou de la formation »¹⁰ Les pays comme le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Italie ont introduit les « numéros d'éducation individuels »¹¹. Ce système permet un suivi de la scolarité en ligne et aide à détecter les principaux facteurs de l'abandon scolaire.

Pour cerner le problème de l'abandon scolaire dans sa globalité, l'Union propose d'agir sur trois pôles : « la prévention, l'intervention et la compensation. »¹²

1. Certaines raisons du décrochage scolaire résident dans un mauvais départ tout au début de la scolarisation. Parer au mauvais départ, est un des buts retenus dans ce premier pôle qui est la **prévention**. Ce départ se fait déjà dans l'accueil préscolaire. Dans l'UE, tous les enfants n'ont pas accès à l'école gardienne. Et pourtant c'est à ce niveau qu'une socialisation et un premier apprentissage se font et se préparent. Surtout dans les pays avec une forte immigration l'accueil préscolaire est primordial. Ainsi, au Grand-Duché de Luxembourg où l'immigration s'élève à plus de 40%, les deux dernières années de l'école gardienne font partie intégrale d'un premier cycle primaire. Ceci permet un apprentissage efficace de la langue du pays pour assurer un bon départ à l'heure de s'approcher de la lecture, de l'écriture et des mathématiques.

Au niveau de la prévention, ajoutons quelques exemples qui sont pratiqués dans l'Union. La Hongrie et la Bulgarie appliquent « une politique de déségrégation »¹³, ce qui a permis une amélioration d'étude pour les enfants issus de milieux socialement défavorisés notamment en ce qui concerne « les résultats scolaires des élèves roms »¹⁴. D'autres pays ont instauré des mesures de discrimination positive qui visent à offrir un soutien scolaire spécifique dans les régions, ou les quartiers de villes avec des problématiques particulières. Une autre option est la proposition de « parcours éducatifs flexibles »¹⁵. Dans cette filière, les élèves découragés par des échecs ou des difficultés scolaires peuvent s'intégrer plus tôt dans le monde du travail et ainsi faire l'expérience d'une pratique professionnelle tout en suivant alternativement des cours d'enseignement général. Le diplôme de fin d'études est augmenté d'une expérience professionnelle précieuse.

2. Dans le pôle **intervention**, l'idée est d'intervenir au plus tôt quand un problème qui pourrait conduire vers le décrochage scolaire émerge. Deux voies s'ouvrent : soit une intervention à l'ensemble de l'école pour améliorer le climat de l'école, soit une intervention davantage individualisée pour guider l'élève en difficulté et trouver une ou des solutions pour éviter le décrochage. Au niveau de l'intervention, les propositions vont aussi dans le sens de créer des réseaux avec des acteurs extrascolaires. Ces réseaux s'avèrent très efficaces. « Les mesures centrées sur les élèves sont axées sur le parrainage et le tutorat, les méthodes d'apprentissage personnalisées, une meilleure orientation et un soutien financier, par exemple des allocations scolaires. »¹⁶

A ce niveau, nous proposons deux exemples d'application. Il y a l'idée des écoles comme des « communautés d'apprentissage »¹⁷. Dans ce concept, les écoles créent des liens d'interactions entre élèves, enseignants, parents et d'autres acteurs de l'environnement

scolaire. Les liens qui existent entre ces différents acteurs de terrains peuvent constituer une motivation pour les élèves en difficulté d'apprentissage. Une application intéressante nous vient de l'Irlande. Le programme du « *School Completion Programme* (programme d'achèvement de la scolarité) (...) Les écoles sont en liaison avec les agences pour la jeunesse, les services sociaux, les agences de développement local, les équipes spéciales de lutte contre la drogue, etc. »¹⁸

Un deuxième projet, sont « les écoles ouvertes »¹⁹. Il s'agit d'élaborer des projets communs avec les acteurs de la société civile pour lutter contre le désengagement de la jeunesse²⁰. Ces activités ont lieu après les heures d'écoles et sont ouvertes à tous les enfants, aussi à ceux qui se sont éloignés de l'école. Cette activité semble aussi avoir comme effet, que des élèves menacés du décrochage ont repris goût à l'école.

3. Le troisième pôle concerne les « mesures de **compensation** »²¹. Ces compensations sont des soutiens divers pour les élèves qui sont déjà sortis du système scolaire. Il s'agit ici de créer des opportunités pour entrer dans le monde du travail ou d'une formation sous une autre forme. Ce sont des concepts de la seconde chance. Ces approches ont comme but de créer un nouvel espace de dialogue avec ces jeunes qui ont souvent fait l'expérience de l'échec soit dans leur scolarité, soit dans d'autres aspects de leur vie. Les mesures de compensation cherchent à donner confiance au jeune et de lui montrer qu'il est capable de quelque chose. Pour les projets qui visent une réinsertion dans le système scolaire, une période de transition s'avère souvent nécessaire. La globalité de la problématique du jeune s'étudie dans une dialectique d'un accompagnement pédagogique et de conseil social. « Des programmes tels que le «projet d'apprentissage pour jeunes adultes» en Slovénie, les classes de transition en France ou les centres SAS en Belgique offrent la possibilité aux jeunes à risque de reprendre progressivement confiance en eux, de rattraper leur retard et de réintégrer l'enseignement ordinaire. »²²

Conclusion

Ces trois pôles d'intervention et les quelques applications de terrain présentés ici, nous font sentir la complexité de l'abandon scolaire. Les objectifs visés par l'UE en la matière se construisent d'abord sur une étude approfondie en faisant la distinction entre les pays et en observant les problématiques particulières. En même temps, l'idée est de partager les réussites et voir comment on peut apprendre les uns des autres. La question du décrochage scolaire concerne les acteurs de toute la société. Et les réponses doivent être apportées au jeune et ses difficultés en particulier, tout autant qu'aux problèmes structureaux de l'ensemble de la société. Dans notre Europe multidimensionnelle et multiculturelle, il y va de créer de nouveaux espaces et opportunités pour un avenir plus prospère et plus humain.

Frère Roger Davids

Criminologue

Personne contact FMSI-Province Europe Centre-Ouest

1 « Éducation, formation et jeunesse », http://europa.eu/pol/educ/index_fr.htm, consulté le 30-04-2013

2 « Mise en œuvre du programme de travail « Éducation et formation 2020 » et échange de bonnes pratiques », http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/exchange_fr.htm dernière mise à jour 07/02/2013, consulté le 14/05/2013

3 La Commission lance un plan d'action pour la réduction de l'abandon scolaire, Bruxelles, 31/01/2011, consulté le 27/05/2013 sur http://europa.eu/rapid/press-release_IP-11-109_fr.htm?locale=fr

4 « Cadre stratégique pour l'éducation et la formation » http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/framework_fr.htm dernière mise à jour 07/02/2013, consulté le 14/05/2013.

5 Idem

6 Commission Européenne, communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions, la lutte contre l'abandon scolaire : une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020, Bruxelles, le 31.1.2011 (COM) 2011 18 final, p. 3

7 Le décrochage scolaire, http://ec.europa.eu/education/school-education/leaving_fr.htm consulté le 22 mai 2013, Dernière mise à jour : 07 Février 2013

8 Idem

9 Idem

10 Commission européenne: Communication [COM(2011)18] "[La lutte contre l'abandon scolaire: une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020](#)" p. 6

11 Idem p. 6

12 Idem p. 6

13 Idem p. 6

14 Idem p. 6

15 Idem p. 7

16 Idem p. 7

17 Idem p. 7

18 Idem p. 7

19 Idem p. 8

20 Il s'agit d'un projet qui est conduit à Naples.

21 Commission européenne: Communication [COM(2011)18] "[La lutte contre l'abandon scolaire: une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020](#)" p. 8

22 Idem p. 8